Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques

ETUDE

mars 2016

Les décès des non-salariés agricoles à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle en 2012, 2013 et 2014

Données nationales



LES DECES DES NON-SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2012, 2013 ET 2014

Données nationales

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES ET DES STATISTIQUES Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire des risques professionnels agricoles (ORPA) - Accidents du travail" Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef : David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par : Katell GORVAN gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN Michèle LALLAOURET

 $\hbox{Diffusion}:$

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa;fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX
Résumé4
Introduction5
Sources et définitions5
I Les accidents du travail sont à l'origine de 94,2 % de l'ensemble des décès7
II Les accidentés sont principalement des chefs d'exploitation et majoritairement
des hommes9
III L'utilisation d'une machine est à l'origine d'un tiers des accidents du travail
mortels10
Les éleveurs de bovins et les exploitants en cultures spécialisées sont très touchés par les accidents mortels
2 - Les deux cinquièmes des accidents surviennent entre 14 heures et 19 heures11
3 - En moyenne annuelle, un tiers des décès survient au contact d'une machine, d'un matériel ou d'un outil motorisé
IV De 2012 à 2014, 10,2 % des accidents mortels concernent les accidents de la
circulation routière13
V Cinq décès sont consécutifs a une maladie professionnelle13
Chiffres clés pour la période 2012-201414
ANNEXE CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
PAR ACTIVITES EXERCEES15

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1:	NOMBRE DE DECES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES	7
TABLEAU 2:	Nombre cumule 2012-2014 de deces selon le type d'accident	
	ET LE STATUT DE LA VICTIME	9
TABLEAU 3:	Nombre cumule 2012-2014 de deces selon le type d'accident	
	ET LE SEXE DE LA VICTIME	9
TABLEAU 4:	Nombre cumule 2012-2014 de deces selon le type d'accident	
	ET L'AGE DE LA VICTIME	10
	LICTE DEC CRADINOLIES	
	LISTE DES GRAPHIQUES	
GRAPHIQUE 1:	INDICE DE FREQUENCE DES ATMP MORTELS DE 2010 A 2014	7
GRAPHIQUE 2:	REPARTITION DES ATMP SELON LE TYPE D'ACCIDENT - ANNEES 2012-2014	4 8
GRAPHIQUE 3:	AGE DES VICTIMES DE DECES EN 2012-2014 SELON LE TYPE D'ACCIDENT	10
GRAPHIQUE 4:	Nombre d'accidents mortels du travail par secteur d'activite 2012-20	14 11
GRAPHIQUE 5:	REPARTITION DES DECES PAR CATEGORIE D'ACCIDENT 2012-2014	12

Télécharger les données au format Excel :



Résumé

Sur la période 2012-2014, 98 accidents et maladies professionnelles mortels sont dénombrés en moyenne chaque année pour les non-salariés agricoles

Entre 2012 et 2014, en France métropolitaine, 295 décès de non-salariés agricoles, sont reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle, soit une moyenne annuelle de 98 décès.

Entre 84 et 118 décès sont enregistrés chaque année

De 2012 à 2014, 295 ATMP mortels sont recensés, dont 118 décès en 2012, 84 en 2013 et 93 en 2014. La quasi-totalité (94,2 %) sont des accidents du travail. Les accidents de trajet sont peu nombreux (4,1 %) et seules cinq maladies professionnelles sont à l'origine d'un décès. Les accidents routiers (travail et trajet) représentent 10,2 % du total des accidents mortels.

Les décès concernent en grande majorité les chefs d'exploitation masculins

Les chefs d'exploitation représentent 96,9 % des décédés contre seulement 81,6 % des affiliés. De même, les hommes représentent 94,2 % des décédés contre seulement 70,6 % des affiliés.

Les 50-59 ans sont également surreprésentés avec 47,5 % des décédés contre 35,2 % des affiliés.

Plus de quatre accidents du travail mortels sur dix concernent les éleveurs de bovins

Les éleveurs de bovins sont les plus concernés avec 43,5 % des accidents mortels du travail. Suivent les exploitants en cultures spécialisées (24,8 %) et les exploitants en cultures et élevage non spécialisés (7,9 %).

Un tiers des accidents du travail mortels est imputable à un contact avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé

Les décès survenus à la suite du contact avec une machine, un matériel agricole ou un outil motorisé sont les plus nombreux (33,5 % des décès). Ensuite viennent les suicides d'agriculteurs en lien avec des difficultés professionnelles ou financières et les accidents cardio-vasculaires, avec 12,2 % des décès chacun.

Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail, de trajet ou une maladie professionnelle permet de rassembler des informations précises sur les décès (et leurs circonstances) de non-salariés agricoles (exploitants, entrepreneurs, solidaires, conjoints, aides familiaux et enfants) de France métropolitaine dans le cadre de leur travail et reconnus comme tels. Sont concernés, l'ensemble des non-salariés agricoles, quel que soit leur organisme assureur¹, auprès de la MSA, auprès du régime local d'Alsace-Moselle (exploitations ou entreprises basées dans les départements Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) ou auprès d'un membre du groupement de l'Association des Assureurs AAEXA (AAA) qui a donné délégation à APRIA.

Cette étude dénombre pour les victimes :

- les accidents mortels survenus dans l'exercice du travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier, et reconnus en lien avec l'exercice de leur métier,
- les accidents mortels pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail ou sur tout autre lieu où les victimes doivent se rendre pour leurs activités professionnelles,
- l'issue mortelle des maladies professionnelles.

Aucun accident mortel ne concerne les enfants « affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations) ».

Sources et définitions

Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes « accidents mortels » retournés à la Caisse Centrale, par les MSA et par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles, pour chacun des décès survenus de 2012 à 2014 et identifiés comme étant liés à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Ce sont celles mises à jour au début de décembre 2015.

Ces données sont déclinées par type d'ATMP, par circonstances de survenue des accidents mortels, par secteurs d'activité, par statut, sexe et âge des victimes.

Un sous-dénombrement du nombre d'accidents mortels peut-être possible pour des causes comme :

- délai assez long entre la date de l'accident et la date du décès,
- enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayant droit pour lesquelles aucune dépense n'est attachée à l'accident,
- difficultés d'identifier pour les exploitants agricoles ce qui relève de l'activité professionnelle ou du privé,
- reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'ATMP.

5

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'intégralité de cette activité est confiée à la MSA

Définitions des indicateurs

Nombre de décès

Nombre de décès par accident du travail, de trajet ou maladie professionnelle au cours de l'année.

Nombre annuel de non-salariés agricoles

Nombre de non-salariés tous statuts (hors enfants dont les données population ne sont pas connues) affiliés au moins une fois au cours de l'année considérée.

Indice de fréquence des accidents mortels

Nombre de décès dans l'année x 1 000 Nombre annuel de non-salariés

Champ de la population

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux.
- les cotisants solidaires (depuis 2008): personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Ne sont pas retenus:

• les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (cf. annexe).



I.-LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SONT A L'ORIGINE DE 94,2 % DE L'ENSEMBLE DES DECES

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), de 2012 à 2014, 295 décès de non-salariés agricoles ont été enregistrés, en lien direct avec l'exercice de leur profession, soit une moyenne annuelle de 98 décès.

Avec 93 décès, le nombre de décès en 2014 est proche de la moyenne 2010-2014 (95) (tableau 1). L'année 2012 se caractérise par un pic avec 118 décès, soit une augmentation de + 29,7 % par rapport à 2011.

Aucune circonstance ou élément précis ne permet d'expliquer la forte hausse en 2012.

TABLEAU 1: NOMBRE DE DECES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Tous types ATMP	89	91	118	84	93	95

Source: MSA

Pour l'ensemble des non-salariés agricoles, l'indice de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles mortels pour 1 000 affiliés, avait connu en 2012 une forte hausse de + 31,6 % (graphique 1). Cette hausse importante est majoritairement due à l'augmentation de + 29,7 % du nombre d'accidents et de maladies mortels. En 2013, cet indice de fréquence baisse de - 27,9 %. Il augmente à nouveau de + 12,4 % en 2014 avec un taux de 0,16 accidents du travail mortels pour 1 000 non-salariés, supérieur aux valeurs de 2010, 2011 et 2013.

L'indice de fréquence pour les seuls chefs d'exploitation, présente une évolution pratiquement similaire, mais est supérieur à celui de l'ensemble des non-salariés agricoles. Cet indice plus élevé est dû à un nombre peu important de décès pour les autres statuts. L'évolution en 2012 est plus marquée pour les seuls chefs d'exploitation, avec une hausse de + 43,6 %.

0,25

0,2

0,15

0,05

GRAPHIQUE 1: INDICE DE FREQUENCE DES ATMP MORTELS DE 2010 A 2014

Source: MSA

2014

2012

→ Exploitants agricoles → Non Salariés agricoles

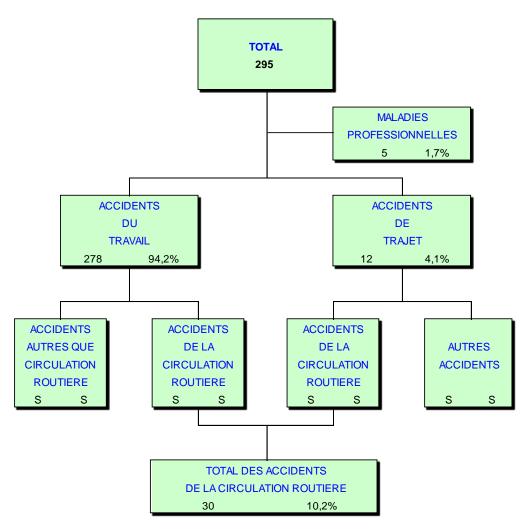
2011

Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle mortels sont étudiés sur une période de trois ans cumulés, 2012-2014.

Sur la période de 2012 à 2014, les accidents du travail représentent 94,2 % de l'ensemble des décès. Les accidents de trajet concernent 4,1 % des décès, soit entre trois et cinq accidents selon l'année. Les maladies professionnelles reconnues, dont les décès sont survenus au cours de la période, sont au nombre de cinq (graphique 2).

Sur la période étudiée, 10,2 % des décès sont imputables à des accidents de la circulation routière (du travail ou de trajet).

GRAPHIQUE 2: REPARTITION DES ATMP SELON LE TYPE D'ACCIDENT - ANNEES 2012-2014



Source: MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

II. - LES ACCIDENTES SONT PRINCIPALEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION ET MAJORITAIREMENT DES HOMMES

Quel que soit le type d'ATMP, les victimes sont très majoritairement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Alors qu'ils concernent seulement 81,6 % des affiliés, ils sont surreprésentés avec 96,9 % des décès (tableau 2).

TABLEAU 2: NOMBRE CUMULE 2012-2014 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE STATUT DE LA VICTIME

	Accidents du travail				Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Chef d'exploitation	269	96,8%	12	100,0%	5	100,0%	286	96,9%	81,6%
Autres statuts	9	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	9	3,1%	18,4%
Total	278	100%	12	100%	5	100%	295	100%	100%

Source: MSA

Les victimes sont essentiellement masculines avec 94,2 % des accidents mortels du travail, de trajet et des maladies professionnelles (tableau 3).

Ceci peut être expliqué, en partie, par le fait que les femmes ne représentent que 29,4 % de l'ensemble des non-salariés agricoles.

La fréquence plus élevée des accidents mortels chez les hommes peut également être due au fait que les femmes exercent globalement des métiers moins dangereux, moins physiques et moins à risque.

Diverses enquêtes confirment que les accidents du travail mortels sont des « évènements très majoritairement masculins » (cf. étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme).

TABLEAU 3: NOMBRE CUMULE 2012-2014 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE SEXE DE LA VICTIME

	Accidents du travail				Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Homme	263	94,6%	s	S	s	s	278	94,2%	70,6%
Femme	15	5,4%	s	s	s	s	17	5,8%	29,4%
Total	278	100%	12	100%	5	100%	295	100%	100%

Source: MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Pour les trois années considérées, l'âge des victimes varie de 26 à 72 ans. Les victimes âgées de 50 à 59 ans sont les plus nombreuses avec 47,5 % des décès tous types d'ATMP et 48,2 % pour les seuls accidents du travail alors que cette tranche d'âge ne correspond qu'à 35,2 % de la population des non-salariés (tableau 4).

Les accidents de trajet concernent toutes les tranches d'âge. En revanche, les victimes d'une maladie professionnelle mortelle ont toutes plus de 50 ans.

TABLEAU 4: NOMBRE CUMULE 2012-2014 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types ATMP		Population
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
moins de 30 ans	8	2,9%	S	S	0	0,0%	S	S	7,0%
de 30 à 39 ans	33	11,9%	S	S	0	0,0%	S	S	16,3%
de 40 à 49 ans	69	24,8%	3	25,0%	0	0,0%	72	24,4%	29,3%
de 50 à 59 ans	134	48,2%	S	S	S	S	140	47,5%	35,2%
60 ans et plus	34	12,2%	S	S	S	S	39	13,2%	12,2%
Total	278	100%	12	100%	5	100%	295	100%	100%

Source: MSA

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

L'âge moyen des victimes est de 49 ans et 10 mois avec un âge médian de 51 ans. L'âge médian pour les accidentés du travail mortels est de 51 ans et celui des victimes d'un accident de trajet mortel, de 52 ans (graphique 3).

Les cinq exploitants décédés des suites de maladies professionnelles ont un âge compris entre 51 ans et 64 ans.

80 72 72 70 60 52 51 45 40 30 27 [⊥] 26 26 20 10 travail trajet maladie tout type AT/MP professionnelle

GRAPHIQUE 3: AGE DES VICTIMES DE DECES EN 2012-2014 SELON LE TYPE D'ACCIDENT

Source: MSA

III. - L'UTILISATION D'UNE MACHINE EST A L'ORIGINE D'UN TIERS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS

•1er quartile -âge minimum -âge médium -âge maximum •3ème quartile

Le nombre d'accidents mortels du travail s'élève à 278 sur trois ans, soit 93 décès en moyenne par année.

Ce nombre d'accidents est compris entre 77 et 90 décès selon l'année de 2010 à 2014, excepté un pic à 111 décès en 2012.

1 - Les éleveurs de bovins et les exploitants en cultures spécialisées sont très touchés par les accidents mortels

Sur la période de 2012 à 2014, avec 43,5 % des accidents mortels du travail, les chefs d'exploitation des secteurs des **élevages de bovins** sont les plus touchés (graphique 4). Sur les trois ans, les **éleveurs de bovins laitiers** concentrent à eux seuls 27,0 % des accidents mortels du travail.

Le nombre d'accidents mortels survenus dans les **exploitations de cultures spécialisées** varie de 20 à 26 selon l'année. Au total, 69 accidents sont survenus au cours de la période, soit une part de 24,8 % dans le total des accidents du travail mortels.

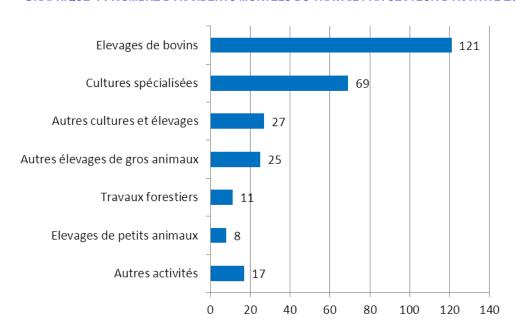
Au sein de ces exploitations de cultures spécialisées, douze accidents en 2012, huit en 2013 et dix en 2014 sont recensés pour les **exploitations de cultures céréalières et industrielles**. Les secteurs **viticoles** avec 21 décès et **maraîchage**, **floriculture** avec dix décès de 2012 à 2014 sont également particulièrement touchés.

Les **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés** (domaine autres cultures et élevages) représentent, avec 22 décès pour la période 2012 à 2014, 7,9 % du total des accidents mortels du travail.

Parmi les autres élevages de gros animaux, les **élevages d'ovins, caprins** sont concernés par quatre accidents mortels en 2012, quatre en 2013 et cinq en 2014.

Pour les **exploitations de bois**, principal secteur du domaine des travaux forestiers, il est dénombré 11 accidents mortels pour la période de 2012 à 2014, représentant 4,0 % du total des accidents mortels du travail.

Par rapport au nombre de non-salariés, le nombre de décès est le plus élevé pour le secteur des **travaux forestiers** avec un indice de fréquence de 0,53 décès pour 1 000 affiliés. Vient ensuite le secteur des **élevages de bovins** avec 0,22 décès pour 1 000 affiliés.



GRAPHIQUE 4: NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2012-2014

Source : MSA

2 - Les deux cinquièmes des accidents surviennent entre 14 heures et 19 heures

Hors samedi et dimanche, on ne remarque pas de différence importante au niveau du nombre d'accidents selon les jours de la semaine. 7,6 % des accidents du travail mortels ont lieu le dimanche et 12,6 % le samedi contre, en moyenne, 16,0 % les autres jours.

Le cumul des accidents sur trois ans, selon leur mois de survenue indique une accidentologie un peu plus importante pour les mois de mai, juin et juillet avec un tiers des accidents de 2012 à 2014.

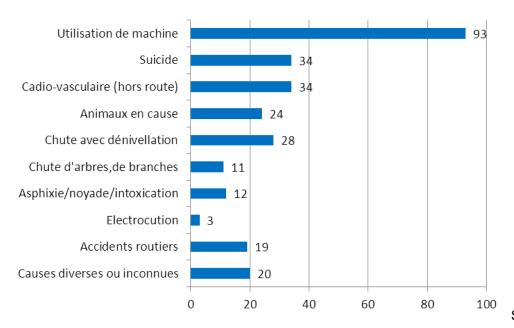
Les deux cinquièmes des accidents (41,5 %) sont survenus de 14h à 19h et un quart (24,6 %) de 9h à 12h.

3 - En moyenne annuelle, un tiers des décès survient au contact d'une machine, d'un matériel ou d'un outil motorisé

En moyenne, 31 accidents mortels du travail (hors circulation routière) se produisent chaque année, au contact d'une machine (fixe ou mobile), d'un matériel agricole ou d'un outil motorisé, soit 33,5 % des décès. Avec un nombre de 36, ils représentaient 32,4 % du total des accidents mortels du travail toutes circonstances de survenue confondues en 2012, 26 en 2013, soit 33,8 % et 31 en 2014, soit 34,4 % (graphique 5).

Parmi ces décès liés à l'utilisation d'une machine ou d'un matériel agricole, sont principalement identifiés pour la période 2012-2014 :

- des écrasements ou coincements par des éléments de machine ou par la machine ellemême (non en mouvement), pour une vingtaine de décès.
- des écrasements dus à des renversements de tracteur, 20 cas,
- des écrasements par un tracteur (hors renversement) ou une machine en mouvement pour quatorze cas,
- des happements par des éléments de machine ou des arbres de transmission à cardan, treize décès.



GRAPHIQUE 5: REPARTITION DES DECES PAR CATEGORIE D'ACCIDENT 2012-2014

Source : MSA

Sur les trois années considérées, 34 décès d'exploitants agricoles (soit 12,2 % des décès) ont été reconnus comme des suicides pouvant avoir un lien direct avec des difficultés professionnelles ou financières. Avant 2009, le nombre de suicides reconnus s'élevait en moyenne à trois par an : depuis 2010, en moyenne dix décès sont reconnus par année.

Entre sept et quatorze accidents du travail mortels sont consécutifs à un accident cardiovasculaire (hors circulation routière), soit en moyenne onze décès par an (12,2 % des décès).

Les décès liés aux animaux, sont au nombre de dix en 2012, de sept en 2013 et de sept également en 2014. Pour 83,3 % de ces décès, la victime a été bousculée ou agressée par un bovin (vache, taureau...).

De 2012 à 2014, 28 chutes de hauteur (autres que depuis une machine, un matériel ou un animal) ont été mortelles, soit 10,1 % du total des accidents du travail. Sur ces 28 accidents, seize sont survenus lors de travaux effectués sur des bâtiments agricoles dont quatorze lors d'une intervention sur toiture.

Entre deux et six décès par année sont dus à l'écrasement des victimes du fait d'une chute d'arbre ou de branche, lors de travaux d'abattage d'arbre ou de débardage de bois, soit en moyenne 4,0 % des accidents mortels du travail.

Les autres causes d'accidents sont principalement :

- des asphyxies, noyades ou intoxications de l'accidenté pour douze décès, dont six dues à une noyade ou une asphyxie de la victime par des gaz (CO₂ ou H₂S) dans des fosses à lisier.
- l'écrasement des victimes à la suite de chutes d'objets, cinq décès,
- l'électrocution de trois accidentés,
- des accidents de circulation routière, 19 décès dont six consécutifs au renversement d'un tracteur ou d'un chariot automoteur conduit par la victime.

IV. - DE 2012 A 2014, 10,2 % DES ACCIDENTS MORTELS CONCERNENT LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE

En moyenne, 10 accidents mortels de la circulation (travail ou trajet) se produisent chaque année, soit 10,2 % des ATMP mortels. 63,3 % de ces accidents de la circulation mortels sont des accidents du travail sur route.

Trois accidents routiers sur dix mettent en cause une tierce personne. Cette proportion est de 45,5 % pour les accidents de trajet sur route et 21,1 % pour les accidents du travail sur route.

Les véhicules de tourisme représentent 63,6 % des véhicules des victimes d'un accident de trajet sur route mortel et 26,3 % des véhicules des victimes d'un accident du travail sur route mortel.

Sur le total des trois années, les éleveurs de bovins et les exploitants de cultures spécialisées sont concernés par quatre accidents de la circulation sur dix chacun.

Les chefs d'exploitation de sexe masculin représentent la totalité des victimes d'un accident de la circulation mortel.

Quatre victimes sur dix ont entre 50 et 59 ans. Cette proportion est de 47,4 % pour les victimes d'un accident de travail sur route, soit une proportion proche de celle des victimes d'un accident du travail toutes circonstances, et de 27,3 % pour les victimes d'un accident de trajet sur route.

V. - CINQ DECES SONT CONSECUTIFS A UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

De 2012 à 2014, cinq non-salariés sont décédés des suites d'une maladie professionnelle, tous d'une maladie différente.

:)

Chiffres clés pour la période 2012-2014

- 295 non-salariés sont décédés des suites d'un accident ou d'une maladie professionnelle.
- 94,2 % des décès sont survenus à la suite d'un accident du travail.
- 4,1 % des décès concernent les accidents de trajet.
- Cinq décès sont survenus des suites d'une maladie professionnelle.
- 96,9 % des décédés sont des chefs d'exploitation agricole.
- Les hommes, avec 94,2 % des décès, sont les plus touchés.
- L'âge moyen des décédés est de 49 ans et 10 mois.

- 10,2 % des décès sont des accidents de la circulation routière (du travail ou de trajet).
- Les éleveurs de bovins sont très concernés par les accidents mortels du travail avec 43.5 % des décès.
- Les exploitants en cultures spécialisées sont également touchés avec 24,8 % des décès.
- 33,5 % des décès sont survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé.
- Les suicides et les accidents cardiovasculaires, représentent 12,2 % des décès chacun

Sigles utilisés:

AAA : Association des assureurs AAEXA

AAEXA (ou Atexa) : Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des

exploitants agricoles

APRIA RSA : Réunion de sociétés d'assurances

ATMP : Accidents du travail – Maladie professionnelle

CAAA : Caisse d'assurance accidents agricoles (Régime local d'Alsace-

Moselle pour les accidents du travail agricole)

Ders : Direction des études, des répertoires et des statistiques

MSA : Mutualité sociale agricole

ORPA : Observatoire des risques professionnels agricoles

Bibliographie:

 « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.

ANNEXE

CLASSEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR ACTIVITES EXERCEES

- 01 Maraîchage, floriculture
- 02 Arboriculture fruitière
- 03 Pépinières
- 04 Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 Viticulture
- 06 Sylviculture
- 07 Autres cultures spécialisées
- 08 Elevage bovin lait
- 09 Elevage bovin viande
- 10 Elevage bovin mixte
- 11 Elevage ovins, caprins
- 12 Elevage porcins
- 13 Elevage de chevaux
- 14 Autres élevages de gros animaux
- 15 Elevage de volailles, de lapins
- 16 Autres élevages de petits animaux
- 17 Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 Conchyliculture
- 19 Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 Marais salants
- 21 Exploitations de bois
- 22 Scieries fixes
- 23 Entreprises de travaux agricoles
- 24 Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

MSA Caisse Centrale	Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	
40, rue Jean Jaurès	Tél. : 01 41 63 77 77
93547 Bagnolet Cedex	www.msa.fr

